CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS POUR 2012

Ci-après les dates de ramassage des encombrants pour l'année 2012, communiquées par LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE.
Ce service de collecte est exclusivement réservé aux particuliers.
Pour toutes questions inhérentes au fonctionnement des déchèteries communautaires et aux modalités de collecte des encombrants en porte à porte et des déchets ménagers spéciaux, vous pouvez composer le **0.800.711.720 (numéro vert) ou sur www.esterra.fr**

ENCOMBRANTS

Ramassage le 1er mardi du mois (sauf en mai où le ramassage aura lieu le samedi 5)

Le dépôt des encombrants sur le trottoir doit se faire la veille au soir au plus tôt, le jour de collecte avant 5h30 au plus tard.

JANVIER	mardi 3	JUILLET	mardi 3
FEVRIER	mardi 7	AOUT	mardi 7
MARS	mardi 6	SEPTEMBRE	mardi 4
AVRIL	mardi 3	OCTOBRE	mardi 2
MAI	**samedi 5**	NOVEMBRE	mardi 6
JUIN	mardi 5	DECEMBRE	mardi 4

Encombrants pouvant être déposés sur le trottoir :

- Déchets végétaux issus du jardin : tontes de pelouses mises en sacs et petits branchages ficelés,
- Objets volumineux ne pouvant entrer dans les poubelles : literie, mobilier, bicyclettes, emballages, …
- Déchets issus du bricolage familial : portes, fenêtres, équipement de cuisine et de salle de bain, revêtement de sol, …

Encombrants non autorisés :

- Electroménager, appareils électriques et électroniques : à déposer en déchèterie ou à faire reprendre par votre fournisseur
- Réfrigérateurs et congélateurs : à déposer en déchèterie ou à faire reprendre par votre fournisseur
- Pneus, batteries : à déposer en déchèterie ou à faire reprendre par votre fournisseur
- Déchets ménagers spéciaux : à déposer en déchèterie ou aux points de collectes spécifiques DMS sur la commune
- Terre, déblais, gravats, amiante-ciment, plaque de plâtre : à déposer en déchèterie
- Déchets infectieux et de soins particuliers (pansements, seringues, …) : A reprendre par les professionnels de la santé ou à déposer dans les déchèteries autorisées